



**Compte rendu**  
**Réunion Comité Syndical**  
**Séance du 10 Octobre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 Octobre à 10H00, le comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du SICTREM à AVORD, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VERTALIER, Président.

Nombre de membres présents : 5

En exercice : 5

Qui ont pris part aux délibérations : 5

**Secrétaire de séance : M. BOUGRAT Jean-Paul**

**Date de la convocation : 1 octobre 2024**

Présents : Messieurs VERTALIER Jean-Pierre, BOUGRAT Jean-Paul, DURAND Denis, Madame LEGROS Ghislaine, M. VIGNEL Joël

Excusé avec pouvoir : M. POLICARD Philippe donne pouvoir à M. VIGNEL Joël

Excusé : M. LE CAM Olivier

Autre personne présente : Mme CHIRON Anna

Le compte rendu de la réunion du 27 Février 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **1 – Rapport d'activité 2023**

Nicolas Reulier fait la présentation du rapport d'activités 2023 et commente les points suivants :

- Ordures ménagères : coût 396,15 € TTC/tonne – 163,85 kg/hab  
29% du tonnage pour 63% des coûts
- tri sélectif : coût 100,05 € TTC/tonne - 87,10 kg /hab  
15,5% du tonnage  
Coût de la tonne du tri sélectif relativement élevé, conséquence des nouvelles consignes de tri et du nouveau centre de tri.
- déchèterie : coût 93,61 € TTC / tonne – 310,97 kg /hab  
55,5% du tonnage

Bilan des déchets collectés en 2023(OM + tri + déchèterie) : 561.92 kg / habitant

### **2 – Admission en non valeur de créances irrécouvrables**

Suite à l'envoi des listes 6867831312 du 12 septembre 2024 et 6856230612 du 9 septembre 2024 du trésor public de Baugy, des mandats ordinaires de fonctionnement doivent être émis pour un montant total de 1131.82 € au compte 6542.

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité cette créance irrécouvrable.

### **3 – Décision modificative**

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il y a lieu de modifier les comptes de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :

- compte 6541 : (Créances éteintes) : - 400€

- compte 673 (titres annulés sur exercice antérieur) : + 400 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette modification.

### **4 – Durée d'amortissement**

Suite au passage à la M57, certains comptes ont été modifiés.

Il convient de modifier la délibération 16/2019 du 25 septembre 2024 comme suit

Armoire – mobilier de bureau au compte 21848 : 7 ans

Matériel informatique au compte 21838 : 2 ans

Bennes et conteneurs au compte 2188 : 20 ans

Le reste étant inchangé

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à appliquer ces durées d'amortissement.

### **5 – Règlement des déchèteries**

Suite à la nouvelle filière PMCB (Produits et matériaux de construction du bâtiment), il convient de modifier le règlement des déchèteries concernant l'accès des artisans.

Le comité syndical accepte à l'unanimité cette modification.

### **6 – Appel d'offre – Lancement de procédure**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

Les marchés de prestation de service (marchés relatifs à la collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers) se terminent le 31 décembre 2025. Il est donc nécessaire de relancer une procédure de consultation.

Le président donne lecture du règlement de consultation et des Six marchés prévus pour le SICTREM (Actes d'engagements et cahiers des charges).

Lot n°1 : Traitement du résiduel d'ordures ménagères et du tout venant des déchèteries

Lot n°2 : Collecte en porte à porte du résiduel d'ordures ménagère et du recyclable

Lot n°3 : Collecte des points d'apport volontaire (1 flux verre).

Lot n°4 : Traitement et /ou transport des déchets des déchèteries (4 flux : Tout venant, ferraille, carton, gravats)

Lot n°5 : Broyage/traitement et transport des déchets verts des déchèteries.

Lot n°6 : Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques (DDS) hors filière issue des déchèteries

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité le règlement de consultation et les marchés. Il autorise le président du SICTREM à lancer la procédure ainsi qu'à signer tous les documents s'y afférents.

## **7 – Commission d'appel d'offre**

Monsieur VERTALIER expose à l'assemblée que la commission d'appel d'offres (CAO) du SICTREM doit être composée du président (non élu), de 5 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Suite au départ de M. FRERARD Philippe, il convient d'actualiser la commission d'appel d'offre. Le comité syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

La CAO du Sictrem est composée des membres suivants :

Président : M. Vertalier Jean Pierre

Titulaires : MM. Bougrat Jean-Paul, Durand Denis, Vignel Joël, Policard Philippe, Mme Legros Ghislaine

Suppléants : MM. Duchalais Julien, Le Cam Olivier, Mme Chiron Anna

## **8 – Informations diverses**

- Saisine du CDG pour la prévoyance.
- Erreurs de tri ou non tris sur les logements appartenant au bailleur Val de Berry : Prévoir une réunion entre le SICTREM – Val de Berry et la mairie d'Avord.

Date du prochain conseil : 3 décembre 2024 – 10H

*FIN DE SEANCE : 12H00*

---